



## Conseil municipal du 11 septembre 2023

Secrétaire de séance : Christine PIOTTE

Tous les membres sont présents.

### 1 – Commission urbanisme

PLU : 1<sup>ère</sup> réunion de présentation du diagnostic du territoire et des enjeux de la révision du PLU ; Cette réunion se tiendra le mercredi 11 octobre 2023 à 14 heures en mairie en présence du Bureau d'Etudes AUA et des Personnes Publiques Associées ( PPA).

DP 23B0020 : Mr BOISSEAU Thomas - projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur toiture d'un bâtiment annexe à l'habitation ( 45m<sup>2</sup> ) = avis favorable ;

DP 23B0021 : Mr ROSSET - modification du mur de clôture côté EST de la propriété, le mur est porté à une hauteur de 1,40 m avec couverture et finition en enduit identique aux façades de l'habitation existante = avis favorable ;

DP 23B0022 : EDF – ENR pour Mme NKOU / Installation d'un générateur photovoltaïque sur toiture (12 m<sup>2</sup> ) = avis favorable ;

PC 23B0006 : Mr DAGUIER - Construction d'un garage et d'un carport avec toiture plate végétalisée, construction d'un mur de clôture et rehausse d'un mur existant, le dossier est instruit par le Pôle ADS à GBA ;

### 2 – Etude de devis

- Devis VIASYTEM (marché CA3B – Signalisation horizontale ) pour divers travaux de marquages au sol (CDP-STOP-PP- ZONE 30- bandes de rives) : 4291.62 € TTC ; Accord du Conseil
- Devis MCP pour fourniture et pose d'un faux-plafond avec isolation en salle du conseil : 3131.441 € TTC ; Accord du Conseil. Les élus se chargent d'enlever la moquette murale, rendez-vous le samedi 23/09/2023 à 8 h.
- PREAU ECOLE : 1/ QUALICONSULT – Mission CT / avenant n°1 prolongation des travaux de 3 mois – 600 € HT ; 2/ SARL SENTENAC – travaux complémentaires de reprise des évacuations sanitaires : 2700 € TTC.
- Rénovation des portes de l'Eglise : 2 propositions réceptionnées, un 3<sup>ème</sup> devis est encore en attente.

### 3 – Subvention complémentaire 2023

La commune octroie une subvention complémentaire de 260€ au Centre Socio-Culturel après délibération, pour participer aux frais occasionnés lors de la soirée Poésie du 22.09.2023.

Décision Modificative n°2.2023 pour virement de crédits (260 € ) du compte 6588 – Autre charges de gestion courante au compte 65748 – Subventions de fonctionnement ;

### 4 – Pôle Socio-Culturel

Suite à la consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet « Pôle Socio-culturel » et vu les rapports d'analyses des offres, le Conseil Municipal décide d'attribuer :

1/ le marché de Maîtrise d'Oeuvre au Groupement représenté par Atelier d'Architecture C.PASDELOUP pour un montant de **38 624,70 € HT** ;

2/ le marché de SPS à ALPES CONTROLES pour un montant de **2820,00 € HT** ;

3/ le marché de Contrôle Technique à ALPES CONTROLES pour un montant de **3 930,00 € HT** ;

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à leurs exécutions ; dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2024 en dépenses au compte 2131.

## **5 – Délégation au Maire pour agir en justice**

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire peut, par délégation du Conseil, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au Maire, délégation pour agir en justice pour la totalité des attributions mentionnées à l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. y compris dans le cadre d'actions collectives.

## **6 – CR Commissions et Syndicats**

6.1 GBA - Rapport de la CLECT du 31 mai 2023 : Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT qui détermine l'évaluation des charges correspondantes aux subventions de fonctionnement à destination des associations à caractère local et au collège du secteur de Montrevel-en-Bresse restituées aux 12 communes concernées.

6.2 Vie Scolaire : La rentrée des classes s'est bien passée, les effectifs 2023/2024 se maintiennent à 104 élèves, le thème du harcèlement scolaire sera abordé ; L'AG du Sou des Ecoles s'est déroulée le 07/09, bonne représentation des parents d'élèves ; Rappel : Visite du Sénat le 25/10 ;

6.3 Action sociale : L'aide aux devoirs se poursuit pour 2023/2024 ; Prochaine réunion du CCAS le 19/09/2023 ; le repas annuel se déroulera le 21/10 à la salle des fêtes ; Prochaine permanence du Solidaribus prévue le 06/10.2023 ;

6.4 Voirie : travaux d'entretien réalisés par la CUMA, un passage fait sur juillet / août ; les travaux prévus routes du Bois Brûlé, Montpréval et RD 67A sont achevés ;

Les riverains de la route de Péronnas ont adressé un courrier en mairie à propos de la sécurité sur la zone dépourvue de trottoir, avec le constat du trafic important sur cet axe routier et la vitesse excessive des véhicules. Les services du Département seront contactés afin d'envisager les actions adaptées.

Un radar pédagogique a été installé route de Péronnas en agglomération, le matériel est mis à disposition par GBA pour une durée d'1 mois ;

6.5 Eclairage Public : projet de rénovation du parc éclairage public avec l'aide du SIEA, la commune s'est positionnée pour engager le début du projet sur 2025 sous réserve des conditions financières ;

6.6 Culture : Soirée « voyage musical et poétique » le vendredi 22/09/2023 à 18 heures à la salle des fêtes ;

6.7 Communication : prochaine réunion pour le bulletin, le 27/09/2023 à 18 heures ;

## **7 – Questions diverses**

7.1 - Restaurant scolaire : Le règlement autorise la présence d'enfants ( PAI ) avec leurs paniers repas, ces enfants sont également surveillés par le personnel communal pendant leur temps de repas et il convient de facturer la prestation. Application des tarifs comme suit à compter du 01/09/2023 :

1/ repas enfant : 3,90 €    2/ repas pris et non commandés ou commandés après le délai : 8,10 €

3/ repas adulte : 7,00 €    4/ surveillance pendant le temps du repas : 1,50 €

7.2 - Lecture du courrier de M. LAMANT, l'intéressé souhaitant acquérir une partie du Chemin des Rippes. Ce chemin rural dessert des terres agricoles en culture, la vente de ce chemin n'est pas envisageable.

7.3 - Vestiaires au stade : Les divers travaux d'entretien listés sont en cours de réalisation ;

7.4- Conscrits : le nouveau bureau a été élu, le banquet des classes aura lieu le 25 février 2024 ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures. La prochaine réunion est prévue le lundi 9 octobre 2023 à 20 heures.